

Envoi : 14/09/2016

Réception par le Préfet : 14/09/2016

Publication : 16/09/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Communication

à la Commission permanente

**Séance du vendredi 9 septembre
2016**

N° CP-2016-8-6-7

ACCORD AU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DU LAC BLANC POUR LA REALISATION D'UN EMPRUNT

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEES :

Mmes FUCHS, JENN.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU l'article 2 des statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Site du Lac Blanc approuvés par arrêté préfectoral du Préfet du Haut-Rhin en date du 31 décembre 2003,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de donner au syndicat mixte pour l'Aménagement du Site du Lac Blanc l'accord du Département du Haut-Rhin pour effectuer un emprunt de 250 000 € en vue du financement du projet d'amélioration du réseau de neige de culture.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN